Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2020 Numéro de version 3 Révision: 20.07.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit YACHTCARE UNIFLEX MS - TRANSPARENT
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation Produit d'étanchéité
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:

Société
SOLOPLAST-VOSSCHEMIE
Z. I. Le Fontanil *Tél. :* *04 76 75 42 38*
Rue du Pré Didier *Fax :* *04 76 56 14 49*
38522 SAINT-EGREVE Cedex *E-Mail : info@soloplast.fr*

1.4 Numéro d'appel d'urgence: *INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59*
http://www.centres-antipoison.net

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : néant
- Pictogrammes de danger : néant
- Mention d'avertissement : néant
- Mentions de danger : néant
- Indications complémentaires:
EUH208 Contient N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine, Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate. Peut produire une réaction allergique.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2020 Numéro de version 3 Révision: 20.07.2020

Nom du produit YACHTCARE UNIFLEX MS - TRANSPARENT

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description : Mélange de plusieurs matières premières

- Composants contribuant aux dangers: néant
- SVHC : Ne contient pas des substances SVHC
- Indications complémentaires :
  Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours :
- après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- après contact avec la peau :
  Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.
- après contact avec les yeux :
  Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- après ingestion : Envoyer immédiatement chercher un médecin
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
  Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

  Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:
  Jet d'eau
  Mousse résistant à l'alcool
  Poudre d'extinction
  Dioxyde de carbone
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
  Veiller à une aération suffisante
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
  Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques
  Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
  Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2020 Numéro de version 3 Révision: 20.07.2020

Nom du produit YACHTCARE UNIFLEX MS - TRANSPARENT

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
  N'employer que dans des secteurs bien aérés
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage :
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :
  Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol
- Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments
- Autres indications sur les conditions de stockage :
  Protéger contre le gel.
  Tenir les emballages hermétiquement fermés
  Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
  Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
  Stocker à sec
- Classe de stockage (according to German VCI-concept): 10
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :
  Sans autre indication, voir point 7.

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

- Valeurs limites d' exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:	
CAS: 67-56-1 méthanol	
VLEP (France)	Valeur momentanée: 1300 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 260 mg/m³, 200 ppm risque de pénétration percutanée, (11)
IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 260 mg/m³, 200 ppm Peau

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel :
- Mesures générales de protection et d'hygiène :
  Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
  Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
  Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
  Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- Protection respiratoire : non nécessaire.
- Protection des mains (DIN EN 420):
  Éviter tout contact direct avec la préparation chimique au moyen de mesures organisationnelles.
  En travaillant avec des gants, appliquer au préalable un produit de protection cutanée en prévention d'un gonflement de la peau et utiliser un produit de nettoyage et de soin de la peau après le travail.
  Respecter le temps de passage indiqué (qui commence dès le premier contact avec le produit) !
  Enlever les gants à l'expiration du temps de passage et utiliser des gants neufs !

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2020 Numéro de version 3 Révision: 20.07.2020

Nom du produit YACHTCARE UNIFLEX MS - TRANSPARENT

- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
  Dans l'hypothèse d'un contact prévu de plus longue durée avec la préparation chimique, il est recommandé de porter un sur-gant résistant aux sollicitations mécaniques, assorti du sous-gant « Barrier 02-100 » de la société Ansell (temps de passage de 480 minutes).
- Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
  Caoutchouc butylique (0,7 mm – temps de passage de 15 minutes)
- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

  Recommandation en tant que protection contre les projections : Gants à usage unique en nitrile (épaisseur d'au moins 0,12 mm) et à manchettes longues. Enlever le gant à usage unique en nitrile après tout contact avec la préparation chimique et mettre un gant à usage unique en nitrile neuf.
- Protection des yeux : Lunettes de protection.

*
RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
- Indications générales.	
- Aspect:	
Forme :	pâteux
Couleur :	incolore
- Odeur :	caractéristique
- Seuil olfactif:	Non déterminé.
- Modification d'état	
Point d'ébullition :	non déterminé
- Point d'éclair :	> 100 °C
- Température d'inflammation :	420 °C
- Limites d'explosion :	
inférieure :	0,1 Vol %
supérieure :	0,2 Vol %
- Pression de vapeur :	Non déterminé.
- Densité à 20 °C:	1,01 g/cm³
- Densité de vapeur:	Non déterminé.
- Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
- Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau :	insoluble
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
- Viscosité :	
dynamique :	Non déterminé.
cinématique :	Non déterminé.
- Teneur en solvants :	
solvants organiques	0,0 %
VOC (EU):	0,3 g/l
VOC (EU):	0,03 %

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2020 Numéro de version 3 Révision: 20.07.2020

Nom du produit YACHTCARE UNIFLEX MS - TRANSPARENT

VOC (CH):	0,03 %
- 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses
  Réactions aux acides
  Réactions aux agents d'oxydation puissants
- 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:
  En cas d'incendie, présence possible du (des) matériau(x) suivant(s) :
  Gaz nitreux.
  Au contact de l'eau, dégage faibles quantités de:
  méthanol

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë :
  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effet primaire d'irritation :
- de la peau : Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.
- des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation :
  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :
- Mutagénicité sur les cellules germinales :
  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité :
  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction :
  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :
  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :
  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration :
  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2020 Numéro de version 3 Révision: 20.07.2020

Nom du produit YACHTCARE UNIFLEX MS - TRANSPARENT

- 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques :
- Indications générales :
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation : A éliminer suivant les directives administratives.
- EWC-Code(s):
Ne pas éliminer les déchets sur la terre, dans les eaux ou dans les canalisations, mais les évacuer comme des déchets commerciaux. Ces codes de l'UE relatifs aux déchets sont des recommandations visant les déchets produits lors de l'utilisation de colles et de matériaux d'étanchéité. Si des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses sont énumérés au point 3 de cette fiche de données de sécurité, il convient de classer les déchets qui en résultent comme dangereux (*).

Déchets produits lors de l'utilisation :
080409* Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses
080410 Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080409

Déchets produits lors du nettoyage :
08 04 11* Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses
08 04 12 Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080411

Déchets d'emballage pollués :
15 01 10* Emballages contenant des résidus de matières dangereuses ou contaminés par des matières dangereuses.

Déchets d'emballage propres :
15 01 01 Emballages en papier et en carton
15 01 02 Emballages en plastique
15 01 04 Emballages en métal
- Emballages non nettoyés :
- Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU
- ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA néant

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2020 Numéro de version 3 Révision: 20.07.2020

Nom du produit YACHTCARE UNIFLEX MS - TRANSPARENT

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU - ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport - ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA - Classe	néant
- 14.4 Groupe d'emballage - ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement: - Polluant marin :	Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
- "Règlement type" de l'ONU:	néant

*
RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 52a
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. ---

---

Destiné exclusivement à l'utilisation industrielle.

Acronymes et abréviations:
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR